

---

DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS  
ET DE CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR  
DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

---

**SECTION I – ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION**

1. Le présent règlement confère au délégataire une pleine et entière compétence sur les fonctions et les pouvoirs qui lui sont délégués et elle s'étend à tout acte qui en découle et qui est nécessaire à son exercice, notamment les consultations.
2. Le délégataire exerce les fonctions et les pouvoirs qui lui sont délégués sous réserve du budget, des règlements et politiques de la Commission ainsi que les normes des ministères concernés, des conventions collectives, des ententes et des lois en vigueur.

**SECTION II – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES**

3. Les fonctions et pouvoirs suivants sont délégués au directeur du Service des ressources matérielles et informatiques.

**3.1 Ressources matérielles :**

**3.1.1 Besoins**

Recevoir les demandes du directeur de l'école ou du centre concernant les besoins de l'école ou du centre en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre.

**3.1.2 Normes de gestion**

Déterminer les normes à l'égard de la gestion des ressources matérielles.

**3.1.3 Modification à des contrats**

- 1° Pour les contrats d'un montant total de 100 000 \$ et moins, autoriser les modifications reliées à des contrats de rénovation ou de construction d'immeubles occasionnant des coûts supplémentaires, avant taxes, jusqu'à concurrence de 15 000 \$.
- 2° Pour les contrats d'un montant total de 100 000 \$ et plus, autoriser les modifications reliées à des contrats de rénovation ou de construction d'immeubles occasionnant des coûts supplémentaires, avant taxes, jusqu'à concurrence de 10% du contrat et ce, jusqu'à un maximum de 25 000 \$.

**3.1.4 Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)**

Nommer une personne de son service afin de signer les transactions à intervenir avec la SAAQ et autres organismes concernant le matériel roulant de son unité administrative.

**3.1.5 Acquisition, location et aliénation de biens**

1° Prêter ou louer, pour une durée d'une année ou moins, les biens immeubles mis à la disposition du siège social pour un montant, avant taxes, inférieur à 25 000 \$.

2° Aliéner les biens meubles du siège social, à l'exception du matériel informatique.

**3.1.6 Remboursement de coûts de location**

1° Exiger d'un établissement le remboursement des coûts occasionnés par la location de locaux ou l'organisation de services extrascolaires.

2° Assurer le suivi des ententes municipales et percevoir les frais exigibles en vertu des ententes municipales.

**3.1.7 Immeubles**

S'assurer de la gestion des travaux de construction, rénovation, réparation et réaménagement des immeubles.

**3.1.8 Publication des renseignements sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO)**

Publier les renseignements relatifs aux contrats conclus comportant une dépense supérieure à 25 000 \$, dans les cas, aux conditions et selon les modalités déterminées par règlement du gouvernement.

**SECTION III – DISPOSITIONS FINALES**

4. En l'absence du directeur du Service des ressources matérielles et informatiques, les fonctions et pouvoirs délégués en vertu du présent règlement peuvent être assumés par le directeur général adjoint ou, à défaut, par le directeur général ou par la personne désignée par ce dernier à cette fin.
5. Les modalités de reddition de comptes des décisions prises en vertu du présent règlement sont déterminées par une politique de mise en œuvre, adoptée par le conseil des commissaires.
6. Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

Adoption : 1999-12-21, 2007-09-25, 2011-05-10, 2014-02-18, 2016-11-15

Numéro de résolution : C-99-12-90, C-07-09-42, C-11-05-146,  
C-14-02-77, C-16-11-214

Avis public d'adoption : 2000-01-19, 2007-09-29, 2011-05, 2014-02-20,  
2016-11-23

Entrée en vigueur : 2000-01-19, 2007-09-29, 2011-05-10, 2014-02-20,  
2016-11-23

---

Président

---

Secrétaire général